

Communiqué de presse

Assurances-vie de la Branche 21 : Allianz lance Invest for Life Secure

Bruxelles, le 24 mars 2009.

Dans l'environnement financier que l'on connaît, où l'épargnant cherche la sécurité liée à un rendement attractif, Allianz Belgium S.A. lance Invest for Life Secure.

Capital et taux de base garantis

Invest for Life Secure, partie intégrante de la gamme Invest for Life, une référence forte dans l'environnement financier actuel, offre **une garantie du capital, un taux de base élevé garanti pendant 8 ans** ainsi qu'**une participation bénéficiaire**.

Quel rendement ?

Allianz vise à offrir la garantie la plus élevée possible en fonction de l'évolution du marché. Le taux de base s'élève actuellement à **3,50%** et est modifiable à tout moment. Les changements de taux sont communiqués sur www.allianz.be ou au 0800/40071.

Au regard de l'évolution des taux d'intérêt sur les comptes d'épargne bancaires, Invest for Life Secure offre un rendement réel attractif.

Taxe offerte

Et jusqu'au 31 mai 2009, Allianz offre la taxe de 1,1% pour tout versement en Invest for Life Secure !

Annexe : fiche d'information financière

Contact presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@allianz.be

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 150.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.